

«Séparatif quartier de Perroset», préavis 01/2019

La commission ad-hoc concernée par le projet du séparatif au quartier de Perroset s'est réunie le jeudi 8 novembre, le jeudi 13 décembre 2018 et le lundi 11 mars 2019. Pendant la première séance, le projet nous a été présenté par les municipaux Ms. Roland Valet et Georges Guignard assistés par M. Maurice Jaton du bureau d'ingénieurs Chevalier SA. Ainsi nous avons pris connaissance des détails du projet avant la mise à l'enquête publique. Les autres séances ont été agendées pour l'évaluation du préavis par les membres de la commission.

Pour être en accord avec le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) et le PDDE (Plan de distribution d'eau potable) établis pour notre commune, un réaménagement et une rénovation des infrastructures du quartier de Perroset sont nécessaires. Les lois en vigueur exigent une mise en séparatif pour l'évacuation des eaux usées. Le remplacement des conduites pour l'eau potable permettra un meilleur approvisionnement du quartier avec des débits et pressions exigés par les services anti-feu.

En vue des travaux de génie civile à réaliser dans ce contexte, la municipalité a jugé utile et judicieux de saisir l'occasion pour une réfection complète de la chaussée et des trottoirs. Le projet inclut également la rénovation de l'éclairage public par l'échange des lampadaires. En plus, il y aura la possibilité pour les entreprises concernées de poser les conduites pour la fourniture de gaz et la distribution du télé-réseau (fibre optique).

La municipalité s'est montrée sensible à la demande de tranquiliser encore d'avantage la circulation de véhicules dans le quartier. Dans ce but, le projet prévoit l'aménagement de rétrécissements artificiels de la chaussée (modérateurs) à plusieurs endroits le long des rues et chemins.

Après l'évaluation des documents à disposition et des discussions avec des membres de la municipalité, notre commission propose d'accepter le préavis dans son ensemble. Néanmoins, nous sommes d'avis que la mise en place de modérateurs dans les rues transversales (e.g. chemin de Vuarat pour la phase 1) apportent plus de désagréments que d'avantages. Nous proposons donc que le conseil vote sur un amendement au préavis à ce sujet.

Concernant l'aménagement des chaussées et des trottoirs, nous aimerions rendre attentif au fait que la décision sur le préavis actuel, qui se réfère à la réalisation de la première phase, aura des conséquences pour les phases suivantes du projet.

Sullens, le 12 mars 2019

Roland Behn

Guiseppe Gambale

Patrick Poncioni